



Agir pour Clamart

Hôtel de Ville

Place Maurice Gunsgourg

92140 CLAMART

Clamart, le 10 avril 2020

Monsieur le maire,

Notre pays est entré en état d'urgence sanitaire depuis le 12 mars dernier.

Depuis cette date, le fonctionnement de notre vie collective a été radicalement transformé : les élections municipales ont été interrompues, la population a été confinée, l'activité économique réduite à son strict minimum, voire stoppée, des mesures de police et contrôles exceptionnels ont été ordonnés.

À l'occasion du premier tour des élections municipales qui s'est tenu le 15 mars dernier, vous avez été mis en ballottage défavorable, n'ayant pas obtenu les 50 % nécessaires pour obtenir votre réélection. Le processus électoral ayant été dorénavant interrompu, vous n'exercez vos missions qu'en attendant la réélection de la prochaine équipe municipale.

Dans cette attente, vous demeurez en charge de la gestion des affaires de la commune avec le conseil municipal encore en place.

Pour autant, la démocratie locale n'a été ni interrompue ni suspendue, pas plus que vos obligations à l'égard des usagers, des habitants et des agents de la collectivité.

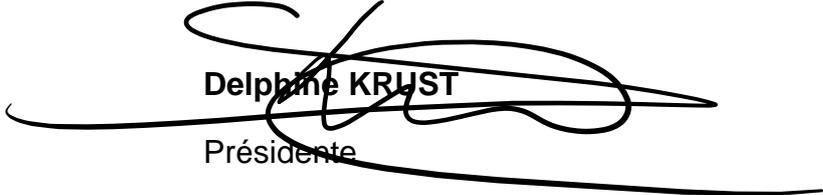
En conséquence, il vous appartient de rendre compte de votre action autrement que par des opérations de communication ponctuelles, et d'informer les habitants, les élus de la commune et tous les citoyens des mesures mises en œuvre pour assurer leur sécurité et la continuité du service public municipal dans ses affaires les plus essentielles pour la satisfaction des habitants.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer dans les plus brefs délais le plan de continuité d'activité existant, que vous avez nécessairement adapté à la pandémie actuelle afin de définir les mesures à mettre en œuvre pour permettre d'assurer le fonctionnement des missions essentielles du service public municipal en cette période de crise.

Par ailleurs, la démocratie municipale ne pouvant demeurer en berne durant cette période, il convient de manière urgente que vous convoquiez un conseil municipal permettant aux élus, y compris de l'opposition, et aux habitants de Clamart, de connaître les mesures que vous avez mises en œuvre, et de contrôler votre action.

Je vous rappelle qu'à cet égard, une ordonnance du 1^{er} avril 2020 organise les modalités de tenue et de diffusion du conseil municipal en visioconférence et de diffuser ce dernier à la population afin de remplacer les séances publiques.

Espérant que vous serez soucieux de respecter les principes démocratiques de notre pays, même en cette période de crise, je vous prie, Monsieur le Maire, de croire en mes sentiments les plus cordiaux.



Delphine KRUST

Présidente